

**Délibération CA – 20260701-15**

Reims, le 6 juillet 2026

## **DELIBERATION**

### **Relative à l'acquisition de parcelles foncières**

Vu les articles L.822-1 à L822-5 du Code de l'Education ;  
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;  
Vu l'article R822.-16 du Code de l'Education paragraphe 6  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Crous de Reims ;  
Vu le SPSI du Crous de Reims approuvé en Conseil d'administration le 21 octobre 2021  
Vu le PPI de l'établissement adopté par le Conseil d'administration le 17 décembre 2025 ;

#### **Point de l'ordre du jour :**

Autorisation de principe pour l'acquisition de parcelles foncières

#### **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

##### **Article 1**

Le Conseil d'administration approuve le projet d'acquisition des parcelles foncières concernées par le projet de construction d'une résidence universitaire à Reims quartier Croix Rouge. Les cédants des parcelles complètes ou à diviser sont

- La Ville de Reims
- Le Foyer Rémois

##### **Article 2**

Le conseil d'administration autorise à titre de principe l'acquisition des parcelles sur une base tarifaire s'élevant à 60 € le m2 maximal majorées de toutes taxes, frais de transaction réglementaire, frais d'inscription égales.

##### **Article 3**

La liste des parcelles et les caractéristiques sont les suivantes

#### **Propriété du Foyer rémois :**

##### **Parcelles complètes :**

§ Parcelle 000 HS 89.

##### **Parcelles à découper :**

§ Parcelle 000 HS 85.

§ Parcelle 000 HS 90.

§ Parcelle 000 HS 91.  
§ Parcelle 000 HS 92.  
§ Parcelle 000 HS 112.  
§ Parcelle 000 HS 209.  
§ Parcelle 000 HS 255.

**- Propriété de la Ville de Reims :**

***Parcelles à découper :***

§ Parcelle 000 HS 210.  
§ Parcelle 000 HS 224.

**Article 4 et dernier**

Le Directeur général est mandaté par la présente délibération pour mettre en œuvre les dispositions adoptées par le Conseil d'administration

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 11

Procurations : 9

Abstentions : 0

Pour : 20

Contre : 0

Le Président du Conseil d'administration  
Recteur délégué à l'Enseignement  
Supérieur la Recherche et l'Innovation de  
la région académique Grand Est

Claudio GALDERISI

